



R11

**REGLE D'ORGANISATION
POUR LA REALISATION DES MISSIONS**

A.P.C.I

**ABONNEMENT PREVENTION
ET CONSEIL INCENDIE**

Version finale - Novembre 2004



*Fédération
Française
des Sociétés
d'Assurances*

Cette règle a été élaborée en liaison avec les instances Prévention de la Fédération Française des Sociétés d'Assurances

SOMMAIRE

1	PREAMBULE	4
2	TERMINOLOGIE	4
3	MISSIONS ABONNEMENT PREVENTION ET CONSEIL INCENDIE	6
3.1	Généralités	6
3.2	Contenu des visites	6
3.2.1	Visite initiale	6
3.2.2	Visites annuelles	6
3.2.3	Visites quinquennales	7
3.3	Programmation des visites	7
3.4	Déroulement des visites	7
3.4.1	Visite initiale	7
3.4.2	Visites annuelles	8
3.4.3	Visites quinquennales	9
4	MOYENS HUMAINS	10
5	RAPPORTS	11
5.1	Identification du client	11
5.2	Présentation de l' « établissement »	11
5.3	Conditions de protection de l' « établissement »	12
5.4	Analyse de vulnérabilité	12
5.5	Plan de traitement	13

ANNEXE 1 – Exemple de rapport	14
ANNEXE 2 – Courrier de confirmation de mission APCI	47
ANNEXE 3 – Approche méthodologique d'analyse de la vulnérabilité	48
ANNEXE 4 – Informations et documents nécessaires	53

1- PREAMBULE

L'Abonnement Prévention et Conseil Incendie a pour objet de développer la prévention et la protection dans les établissements et/ou entreprises industriels et commerciaux en sensibilisant leurs responsables à la prise en compte des risques d'incendie et d'explosion.

L'abonnement consiste en des visites annuelles effectuées par des ingénieurs et techniciens de l'organisme dont la mission est de procéder à l'analyse de vulnérabilité face aux risques précités, de proposer des mesures adaptées, puis de vérifier périodiquement que la préconisation des mesures a été suivie d'effet.

Nota : Dans le corps du texte, on emploiera le terme générique « établissement » pour parler des « établissements et/ou entreprises industriels et commerciaux »

2 - TERMINOLOGIE

Pour les besoins du présent document, les définitions suivantes s'appliquent :.

2.1. Organisme

Entreprise certifiée APSAD pour réaliser des missions «Abonnement Prévention et Conseil Incendie »¹.

2.2. Client

« Etablissement » où se déroule la mission «Abonnement Prévention et Conseil Incendie ».

2.3. Préventeur incendie

Ingénieur et/ou technicien de l'organisme ci dessus défini, chargé de réaliser des missions « Abonnement Prévention et Conseil Incendie »

2.4 Agréé INSSI

Personne ayant suivi l'enseignement du Cycle Supérieur en Incendie du CNPP et ayant satisfait aux épreuves de l'examen de l'Agrément INSSI.

2.5 Certifié INSSI

Personne ayant suivi l'enseignement du Cycle Technique en Incendie du CNPP et ayant satisfait aux épreuves de l'examen du Certificat Technique INSSI.

2.6. Analyse de vulnérabilité incendie

Opération permettant d'identifier les conséquences possibles d'un sinistre incendie sur la continuité de fonctionnement de l' « établissement ».

¹ A la date d'édition de la présente règle, il n'existe qu'un agrément « Assurance » délivré par le CNPP EG/APC

2.7 Point dangereux

Tout lieu, situation ou élément de l' « établissement » susceptible d'engendrer et/ou de développer un incendie.

2.8 Point névralgique

Tout lieu, situation ou élément de l' « établissement » dont la défaillance entraînerait une cessation partielle ou totale, provisoire ou définitive, de tout ou partie des activités de l' « établissement ».

2.9 Point vulnérable

Point névralgique menacé par un point dangereux

2.10 Temps d'Arrêt Probable (TAP)

Temps nécessaire au remplacement ou au redémarrage d'une fonction ou d'un élément de l' « établissement ».

2.11 Temps d'Arrêt Maximum Supportable (TAMS)

Temps d'arrêt d'une fonction ou d'un élément d'une fonction au bout duquel les contraintes financières – coût indirect et/ou commerciales, commencent à mettre en péril la survie de l' « établissement ».

2.12 Point vulnérable confirmé

C'est un point vulnérable pour lequel $TAP > TAMS$

2.13 Point sensible

C'est un point vulnérable pour lequel $TAP < TAMS$

2.14 Plan de traitement

Ensemble des mesures proposées afin de réduire la vulnérabilité face aux risques d'incendie et d'explosion.

3 - MISSION

3.1 Généralités

La mission d'analyse de vulnérabilité et de conseils en prévention incendie réalisée par un préventeur incendie, dont une synthèse des étapes à réaliser est décrit en annexe 3, consiste à réaliser des visites dans le cadre d'un contrat passé entre le client et l'organisme qui se décomposent-en :

- une visite initiale ;
- des visites de suivi (annuelles) ;
- des visites quinquennales

Toute visite est basée sur une acceptation et une compréhension réciproque entre l'organisme et le client, des objectifs de la mission d'Abonnement Prévention et Conseil Incendie.

Elle est réalisée suivant une procédure définie au § 3.4 et doit faire l'objet d'un rapport dont le contenu est décrit au chapitre 5. ;

Les domaines exclus de la mission APCI sont les suivants :

- Audit de conformité réglementaire
- Audit de conformité au regard des règles techniques de l'assurance.
- Audit technique des installations de sécurité
- Chiffrage des mesures préconisées

3.2 Contenu des visites

3.2.1 Visite initiale

Elle consiste à identifier la vulnérabilité de l' « établissement » au regard du risque incendie et à définir, après concertation avec le chef d' « établissement » ou son représentant, des mesures de prévention et de protection constituant la base et les orientations d'un plan de traitement.

3.2.2 Visites annuelles

Elles consistent d'une part, à examiner un ou plusieurs points vulnérables différents de l' « établissement » et d'autre part, à sensibiliser et conseiller l'interlocuteur dans l'application du plan de traitement.

3.2.3 Visites quinquennales

Elles consistent d'une part, à faire le point sur l'ensemble des visites annuelles réalisées et d'autre part, à réactualiser l'analyse de vulnérabilité en fonction de l'évolution de l' « établissement » (par exemple, augmentation de la surface, modification des activités ou des modes de stockage).

3.3 Programmation des visites

Il est nécessaire que ces visites aient lieu pendant les périodes d'activité de l' « établissement ».

Le chef d' « établissement » doit être informé préalablement de la réalisation de la visite de façon à lui permettre de déléguer l'interlocuteur le plus concerné et suffisamment décisionnaire.

Pour ce faire, l'avis de passage doit indiquer si la visite réalisée est une visite initiale, une visite annuelle ou une visite quinquennale. .

L'organisme doit confirmer sa visite, au chef d'établissement, au moins un mois avant la date prévue, selon le modèle de lettre joint (annexe 2).

Ce courrier comporte :

- Un descriptif de l'approche méthodologique d'analyse de la vulnérabilité qui sera suivie (annexe 3) ;
- une demande d'envoi d'informations et documents nécessaires à la réalisation de la mission (annexe 4).

Dans le cas d'une visite initiale ou quinquennale, cet avis rappelle la nécessité de rencontrer le responsable de l' « établissement » ou son représentant...

3.4 Déroulement des visites

Chacune des visites se décline en 3 étapes : étape 1 (réunion d'ouverture), étape 2 (visite du site et des installations), étape 3 (réunion de clôture).

3.4.1 Visite initiale

□ **étape 1** : Réunion d'ouverture :

Présentation par le préventeur :

- De l'objectif et du déroulement des missions d'Abonnement Prévention et Conseil Incendie

Présentation par le client :

- De l' « établissement », ses objectifs, son organisation ;
- De l'affectation des bâtiments, des process et de l'organisation en relation avec la sécurité

Il est indispensable que la direction de l' « établissement » soit représentée à cette réunion.
EG/APC

□ **étape 2** - Visite du site et des installations

Cette visite permet notamment :

- D'identifier les points dangereux, présents ou potentiels ;
- De recenser les points névralgiques ;
- De confirmer les informations communiquées relatives à l'organisation et aux moyens de sécurité ;
- D'envisager les modes de développement et de propagation de l'incendie, et notamment de définir si des points névralgiques peuvent être atteints

□ **étape 3** - Réunion de clôture :

Cette réunion a pour objectif de présenter les constats de visite aux responsables de l'« établissement », et de proposer les mesures à mettre en œuvre avant la diffusion du rapport.

L'avis du chef d'« établissement » sur les mesures proposées, sera mentionné sur le rapport.

3.4.2 Visites annuelles

□ **étape 1** : Réunion d'ouverture :

Présentation par le client :

- Des modifications significatives apportées depuis la visite initiale ou la dernière visite annuelle (bâtiments, process, organisation en relation avec la sécurité...)
- De l'application des recommandations émises lors des visites précédentes ;
- Des incidents survenus depuis la dernière visite (leurs causes, leurs conséquences et le traitement envisagé et/ou mis en œuvre).

Le préventeur incendie procède à l'analyse du programme d'amélioration de la sécurité incendie présenté par le client.

□ **étape 2** - Visite du site et des installations

Cette visite sera consacrée à examiner plus particulièrement un ou des points vulnérables et à actualiser, en accord avec le client, le plan de traitement.

Il est indispensable qu'une personne connaissant le site et les installations accompagne le préventeur incendie.

□ **étape 3** : Réunion de clôture :

Une réunion de clôture doit être organisée en fin de visite, afin de faire, avec le client, le bilan du suivi du plan de traitement.

3.4.3 Visites quinquennales

□ **étape 1** : Réunion d'ouverture :

Présentation par le client :

- Des modifications éventuelles intervenues depuis la visite initiale ou depuis la précédente visite quinquennale et qui n'auraient pas été communiquées lors des visites annuelles ;
- Des modifications éventuelles de stratégie et des orientations de production.

Le préventeur incendie :

- Procède à une nouvelle analyse de vulnérabilité en fonction de l'éventuelle évolution de l' « établissement » ;
- Propose la mise en place d'un programme d'amélioration de la sécurité incendie ;
- Analyse les incidents survenus depuis la dernière visite (leurs causes, leurs conséquences et le traitement envisagé et/ou mis en œuvre).

Il est indispensable que la direction de l' « établissement » soit représentée à cette réunion.

□ **étape 2** - Visite du site et des installations

Cette visite permet notamment :

- D'identifier éventuellement de nouveaux points névralgiques et dangereux existants ou potentiels ;
- De confirmer les informations communiquées relatives à l'organisation et aux moyens de sécurité ;
- D'examiner, si c'est le cas, de nouvelles possibilités de propagation d'incendie et ainsi redéfinir les points névralgiques pouvant être atteints.

Il est indispensable qu'une personne connaissant le site et les installations accompagne le préventeur incendie.

□ **étape 3** - Réunion de clôture :

Cette réunion, a pour objectif de présenter les constats de visite aux responsables de l' « établissement », et de proposer les mesures à mettre en œuvre avant la diffusion du rapport.

L'avis du chef d' « établissement » sur les mesures proposées, sera mentionné sur le rapport.

4 - MOYENS HUMAINS

Pour mener les tâches des missions APCI, deux niveaux de qualification sont requis :

- Niveau 1** Préventeur incendie certifié INSSI ou agréé INSSI, ou d'un niveau de formation équivalent, ne répondant pas à tous les critères de niveau 2 définis ci après.
- Niveau 2** Préventeur incendie agréé INSSI, ou d'un niveau de formation équivalent, ayant réalisé au minimum 3 visites initiales ou quinquennales, sous la tutelle d'un préventeur de niveau 2, disposant d'une expérience d'au moins 1 an dans les visites de niveau 1 et à jour de son recyclage d'agrément, dans le cadre de l'INSSI ⁽²⁾.

Type de visite	Niveau exigé
<u>Visite initiale</u>	<u>Préventeur de niveau 2.</u>
<u>Visites annuelles</u>	<u>Préventeur de niveau 1</u> <u>Ou</u> <u>Préventeur de niveau 2</u>
<u>Visites quinquennales</u>	<u>Préventeur de niveau 2</u>

N.B : La date d'application de cette règle étant fixée au 1^{er} janvier 2005, il est admis que les intervenants bénéficiant déjà de la qualification AP avant cette date, sont considérés des « Préventeurs incendie de niveau 2 », pour autant qu'ils soient à jour de leur recyclage.

2 L'agréé INSSI doit suivre 1 stage de recyclage au CNPP tous les 3 ans. En cas de besoin spécifique, le CNPP et l'organisme peuvent convenir de stages adaptés, éventuellement organisés à l'extérieur

5 - RAPPORTS

5.1 Identification du client

Les informations suivantes doivent figurer sur la première page du rapport :

- Raison sociale
- Adresse
- Activité principale

5.2 - Présentation de l' « établissement »

Cette description doit être simple et compréhensible par une tierce personne.. Elle a pour objectif de décrire l' « établissement » en terme d'activité de chaque bâtiment pour étayer l'analyse de vulnérabilité.

5.2.1 Structure de l' « établissement »

- Faire la distinction entre un « établissement » à site unique et un « établissement » à multi-sites ;
- Dans le cas des sites multiples, joindre un organigramme fonctionnel des « établissements » définissant sans ambiguïté les activités de chacun d'eux.

5.2.2 Situation géographique

- Distinguer le type de zone (urbaine, rurale, industrielle)
- Mettre en évidence les facilités d'accès
- Estimer le temps d'accès des services de secours extérieurs
- Préciser l'emplacement et le type des ressources en eau.

5.2.3 Produits et/ou services vendus

Préciser l'activité générale sur le site et préciser si elle est indépendante ou intégrée dans un processus global.

5.2.4 Production et gestion

- Faire apparaître la chaîne de production et si possible joindre un organigramme de production
- Spécifier les énergies utilisées ;
- Définir le type et les caractéristiques du stockage (surface, hauteur, volume) ;
- Définir l'organisation de la gestion (ex : informatique, flux tendus.).

5.2.5 Plan de l' « établissement »

Les plans de l' « établissement » doivent être communiqués par le client. . A défaut, établir un schéma d'implantation situant les bâtiments, les stockages extérieurs, les points d'eau (poteaux d'incendie..), l'accès des services de secours et l'orientation. ...Demander alors la communication des plans et/ou photos pour la visite suivante.

5.2.6 Dispositions constructives

- Spécifier le nombre de bâtiments et leur répartition par activités ;
- Préciser la distance libre entre les bâtiments ainsi que la nature des façades ;
- Indiquer le compartimentage et le désenfumage ;
- Préciser les matériaux susceptibles de propager un incendie, telle l'isolation ;
- Définir les aires extérieures à risque (ex : stockages, traitement des déchets ...) ;

5.3 Conditions de protection de l' « établissement »

5.3.1 Dispositions matérielles

- Enumération et description des moyens de prévention et de protection ;
- Constatation des périodicités de vérification des équipements et de leur maintenance.

5.3.2 Exploitation de l' « établissement »

- Horaires de travail : « établissement » surveillé ou non 24h / 24 ;
- Effectif minimal présent en dehors des heures d'ouverture, les jours fériés ;
- Instruction du personnel formation / exercice, registre de sécurité : existe ou non, tenu à jour ou non ;
- Rondes, contrôlées ou non ;
- Relations avec les services de secours extérieurs ;
- Tenue de l'établissement (propreté, encombrement,...) ;
- Utilisation du permis de feu.

5.4 Analyse de vulnérabilité

5.4.1 Recensement des points névralgiques

Ce peut être :

- Les supports d'informations, informatique ou non (logiciel, recueil, formules....) ;
- Les installations et les outils de fabrication ;
- Les approvisionnement en matières premières ;
- Les énergies ;
- Les moyens d'essais et de contrôle ;
- Les moyens de manutention ;
- Les outils et locaux particuliers dont l'activité est fondamentale ;
-

5.4.2 Identification des points dangereux

Rechercher les phénomènes susceptibles d'engendrer un incendie et caractériser les vecteurs concourant à son développement, par exemple .:

- Les sources de chaleur existantes ou potentielles ;
- L'électricité statique ;
- Les ambiances à risque ;
- Les potentiels calorifiques des contenus ;
- Les modes de stockage.....

5.4.3 Détermination des points vulnérables

Examiner l'interférence possible entre les points névralgiques et les points dangereux.

On s'efforcera de déterminer le(s) TAP et TAMS en collaboration avec le chef d' « établissement » ou son représentant pour rechercher les points vulnérables.

5.5 Plan de traitement

Il consiste à définir les actions à mener pour réduire la vulnérabilité de l' « établissement ». Il est nécessaire de caractériser l'urgence des actions selon le niveau de vulnérabilité.

a) Point vulnérable confirmé (TAP > TAMS) : Mesures à prendre à bref délai, indispensables pour ne pas mettre en péril la vie de l' «établissement ».

b) Point sensible (TAP < TAMS) : Mesures à prendre dans un délai raisonnable pour améliorer le niveau de sécurité.

ANNEXE 1

**MODELE DE RAPPORT
ABONNEMENT PREVENTION CONSEIL INCENDIE**

Visite initiale

SOCIETE ZZZ (*raison sociale de l'abonné*)

Adresse du site	Activité principale
18, rue des jeunes coquelicots 57902 Saint Jacques les Metz	Fabrication par moulage d'équipements sanitaires en Gelcoat et acrylique

Cette page doit mentionner la raison sociale de l'entreprise, l'adresse du site et l'activité principale exercée

Sylvain S.	Sylvain S.	10 mars 2004	18 mars 2004
Auditeur (s)	Rédacteur(s)	Date de visite	Date du rapport

Synthèse

Le présent rapport est basé sur une analyse de vulnérabilité de l'entreprise selon les principes édictés dans la règle APSAD R11.

Les hypothèses retenues pour cette analyse sont issues des informations recueillies lors des visites sur ce site et des entretiens réalisés avec le personnel de l'établissement.

Ces données pourront évoluer dans le temps en fonction de l'évolution des activités du site.

Nous avons relevé que les points forts de l'entreprise en matière de gestion des risques sont :

- une relative séparation des activités,
- une diversité des produits fabriqués,
- une bonne organisation du site facilitant la production.

L'analyse a conduit à la définition des points vulnérables confirmés suivants :

- moules situés dans les bâtiments 3 et 10,
- atelier de fabrication de Gelcoat (bâtiments 2 et 3),
- atelier de fabrication d'acrylique (bâtiment 12),
- stock des produits finis, situés en bâtiments 12 et 13, et en zone A,
- chaufferie (bâtiment 4).

Les recommandations sont présentées en section 4 du rapport. Une partie de ces recommandations est liée aux mesures d'organisation de la sécurité et peut être mise en place à court ou moyen terme. D'autres recommandations représentent des investissements plus importants et pourront être étudiées en accord avec l'assureur.

SOMMAIRE

Synthèse	15
1 Déroulement de la mission	18
1.1 Lieu d'intervention	18
1.2 Personnes rencontrées	18
1.3 Document consultés	18
2 Présentation de l'établissement	18
2.1 Structure de l'établissement	18
2.2 Situation géographique et régime ICPE.....	18
2.3 Produits et/ou services rendus.....	19
2.4 Production et gestion	19
2.5 Plan de l'établissement.....	22
2.6 Dispositions constructives	22
3 Conditions de protection de l'établissement	23
3.1 Dispositions matérielles	23
3.2 Exploitation de l'établissement.....	23
4 Analyse de vulnérabilité	24
4.1 Recensement des points névralgiques.....	24
4.2 Identification des points dangereux.....	25
4.3 Détermination des points vulnérables	27
5 Plan de traitement	29
Annexe 1 : Plan d'implantation des bâtiments	31

Annexe 2 : Description par bâtiment	32
Bâtiment 0.....	32
Bâtiment 1.....	33
Bâtiment 2.....	34
Bâtiment 3.....	35
Bâtiment 4.....	36
Zone 5	37
Zone 6	38
Bâtiment 7.....	39
Bâtiment 8.....	40
Bâtiment 9.....	41
Bâtiment 10.....	42
Bâtiment 11.....	43
Bâtiment 12.....	44
Bâtiment 13.....	45
Bâtiment 14.....	46

Déroulement de la mission

Lieu d'intervention

Usine ZZZ, située au 18 rue des jeunes coquelicots, à Saint Jacques les Metz (57)

Personnes rencontrées

Monsieur A, directeur d'établissement
Monsieur B, responsable de la production
Monsieur C, responsable de sécurité

Document consultés

Registre de sécurité
Schémas de production
Etats des stocks

Présentation de l'établissement

Structure de l'établissement

Faire la distinction entre un « établissement » à site unique et un « établissement » à multi-sites. Dans le cas des sites multiples, joindre un organigramme fonctionnel des « établissements » définissant sans ambiguïté les activités de chacun d'eux. Les informations à indiquer sont les suivantes :

- ***site unique ou multi-sites,***
- ***pourcentage du chiffre d'affaire contrôlé par chaque établissement,***
- ***adresse du siège si différente du site.***

La société ZZZ est une société anonyme au capital social de 1.165.000 € à site unique.

Situation géographique et régime ICPE

Distinguer le type de zone (urbaine, rurale, industrielle) et préciser le régime ICPE³ de l'installation. Mettre en évidence les facilités d'accès. Estimer la distance à parcourir par les services de secours extérieurs. Préciser l'emplacement et le type des ressources en eau. Les informations à indiquer sont les suivantes :

- ***le type de zone (urbaine, rurale, industrielle) et l'activité des voisins,***
- ***l'accessibilité au site et autour des bâtiments par les services de secours.***

La société ZZZ est implantée dans la commune de Saint-Jacques-les-Metz, banlieue de la ville de Metz dans la Moselle. Les installations relèvent du régime d'autorisation des ICPE.

³ Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
EG/APC

L'usine est entourée de zones pavillonnaires en bordure de propriété.
Le nouveau centre de secours de la ville de Saumur est situé à cinq kilomètres du site de la société ZZZ.

Produits et/ou services rendus

Préciser l'activité générale sur le site et préciser si elle est indépendante ou intégrée dans un processus global. Les informations à indiquer sont les suivantes :

- ***produits fabriqués et code NAF,***
- ***répartition du chiffre d'affaire,***
- ***pourcentage du chiffre d'affaire concerné par la sous-traitance.***

Le chiffre d'affaires net de la société ZZZ est de 4.885.000 € réparti de la manière suivante :

- 76 % de baignoires de haut de gamme en Gelcoat (3.040 unités produites par an),
- 14 % de baignoires de bas de gamme (2.987 unités produites par an),
- 6 % de receveurs de douche (1.601 unités produites par an),
- 4 % d'abattants de WC (4.275 unités produites par an).

Le dessin des produits de haut de gamme est confié à une société de « design ». Les baignoires de bas de gamme sont réalisées à partir d'une licence accordée par une société britannique.

Les ventes sont réalisées par l'intermédiaire d'une quarantaine de grossistes. Aucun de ces clients n'assure une part supérieure à 5% du chiffre d'affaire.

Production et gestion

Faire apparaître la chaîne de production et si possible joindre un organigramme de production. Spécifier les énergies utilisées. Définir le type et les caractéristiques du stockage (surface, hauteur, volume, nature des produits stockés et du contenant, présence de rétention, couverture). Définir l'organisation de la gestion (ex : informatique, flux tendus). Le schéma de procédé présente les informations suivantes :

- ***étapes du traitement du procédé,***
- ***description des utilités,***
- ***localisation des activités par bâtiments,***
- ***spécificité des stockages (surface, hauteur, volume),***
- ***caractéristiques des sauvegardes informatiques.***

Matières premières

Les matières principales approvisionnées annuellement sont les suivantes :

- Gelcoat 50 à 60 tonnes - un seul fournisseur (grossiste importateur)
- Résine polyester 100 à 120 000 litres - deux fournisseurs habituels (50% chacun)
- Résine acrylique quantité non estimable compte tenu de l'évolution des ventes – actuellement un seul fournisseur
- Styène 200 000 litres - deux fournisseurs habituels (50% chacun).

La totalité des matières est livrée par voie routière. Les stocks de matières premières sont de l'ordre de 2 mois pour le Gelcoat, la résine et les feuilles d'acrylique, et de 3 semaines pour les autres produits.

Procédés de fabrication

Quatre types de produits sont réalisés :

- les baignoires de haut de gamme en Gelcoat ;
- les baignoires de bas de gamme en acrylique ;
- les receveurs de douche ;
- les abattants de W.C.

➤ Fabrication des baignoires de haut de gamme

Préparation du mélange

On mélange de la résine polyester et du diluant styrène dans un mélangeur vertical. Les produits sont directement approvisionnés à partir de cuves, par canalisations fixes (souterraines sur le terrain et aériennes dans les bâtiments).

Fabrication

1. Application sur les moules, au pistolet à air comprimé, une couche de Gelcoat (celle-ci, après démoulage constituant la face visible) et un accélérateur (méthyle-éthyle-cétone) ;
2. adjonction, dans le mélange (polyester-styrène), d'un accélérateur (M.E.C.) et de fibres de verre broyées ;
3. pulvérisation de ce mélange au pistolet à air comprimé ;
4. passage de l'ensemble dans une étuve de maturation - durcissement (échangeur air / eau chaude, max. 100°C) ;
5. démoulage de la baignoire sur un poste équipé de vérins pneumatiques (un moule permet de réaliser de 120 à 150 baignoires).

Finition

1. Découpage des bords à la meule - disque ;
2. perçage des trous pour robinetterie ;
3. polissage à la toile émeri fine ;
4. contrôle visuel ;
5. mise sous housse plastique thermo-rétractable (rétraction par pistolet au propane) ;
6. conditionnement en emballage carton.

➤ Fabrication des baignoires de bas de gamme

1. Thermoformage d'un film de résine acrylique dans 3 presses identiques équipées d'un moule de forme métallique et d'un plateau chauffant à résistances électriques ;
2. refroidissement et démoulage à l'air libre ;
3. application sur la face extérieure, et pour rigidifier l'ensemble, d'un mélange (résine polyester, styrène, MEC, fibre de verre) ;
4. passage de l'ensemble dans une étuve de maturation - durcissement (identique à baignoires Gelcoat) ;
5. perçage des trous pour robinetterie ;
6. contrôle visuel ;
7. mise sous housse plastique thermo-rétractable (rétractation par pistolet au propane).

➤ **Fabrication des receveurs de douche**

1. Projection au pistolet à air comprimé sur un moule d'une couche de Gelcoat (avec MEC) ;
2. coulage d'un béton armé de paillettes de fibres de verre ;
3. séchage à l'air libre ;
4. découpage des bords à la meule disque ;
5. polissage à la toile émeri fine ;
6. contrôle visuel ;
7. mise sous housse plastique thermo-rétractable (rétraction au pistolet au propane) ;
8. conditionnement en emballage carton.

➤ **Fabrication des abattants de W.C.**

1. Projection au pistolet à air comprime sur un moule d'une couche de Gelcoat (avec MEC) ;
2. mise en place d'un noyau en aggloméré de bois (fabriqué à la menuiserie) ;
3. projection d'une deuxième couche de Gelcoat ;
4. séchage - durcissement à l'air libre ;
5. démoulage manuel ;
6. contrôle visuel ;
7. mise sous housse plastique thermo-rétractable (pistolet au propane) ;
8. conditionnement en emballage carton.

Matières dangereuses

Zone B du plan	4 réservoirs aériens (avec rétention) de 20.000 litres de résine polyester (point d'éclair supérieur à 100°C) en acier avec pompe de reprise dans la rétention 2 réservoirs aériens (avec rétention) de 10.000 et de 15.000 litres de styrène (point d'éclair de 31°C) en acier avec pompe de reprise dans la rétention
Bâtiment 5	5 m ³ acétone (point d'éclair de -18°C) et MEC (méthyle-éthyle-cétone, point d'éclair de -21°C) en fûts de 200 et 50 litres posés au sol sans rétention
Bâtiment 10	9 à 10 tonnes de Gelcoat en fûts de 200 litres dans une chambre réfrigérée (10 à 15 °C) posés au sol sans rétention
Bâtiment 12	Feuilles d'acrylique en rouleaux stockés en 10 palettes posées sur racks métalliques (3 m de hauteur)

Description des utilités

Electricité

L'alimentation électrique est assurée par une ligne souterraine en 20 kV en antenne.
L'arrivée, les protections générales, le comptage, la transformation en basse tension et la distribution sont implantés dans le bâtiment 14.

Un poste de transformation 20 kV/380 kV, 630 kVA, diélectrique au P.C.B. avec rétention sans DGPT, distribution en antenne des différents ateliers. Démantèlement et remplacement prévu courant 2005.

Les installations électriques sont vérifiées une fois par an par la société de contrôle YYY. IL n'y a pas de groupe électrogène.

Gaz

Le gaz naturel est utilisé pour la chaufferie (une chaudière eau chaude 100°C de 3 000 Th/h) pour le chauffage des ateliers par aérothermes, bureaux par radiateurs gaz propane en bouteilles pour les pistolets de rétraction des housses plastiques, oxygène, acétylène à l'atelier d'entretien (bâtiment 1).

Air comprimé

L'air comprimé, air général à 6 bars, est fourni par un compresseur rotatif récent de 50 kW implanté dans le bâtiment 1.

Produits finis

Compte tenu du caractère saisonnier des ventes, chacun des 4 stocks ne dépasse pas 2 semaines de production. Il est réparti :

- dans une partie du bâtiment 9 (baignoires en Gelcoat) ;
- dans une partie du bâtiment 12 (receveurs de douche, abattants de WC) ;
- dans les deux niveaux du bâtiment 13 (baignoires en Gelcoat) ;
- à l'air libre (zone A du plan) pour les baignoires en acrylique.

Plan de l'établissement

Les plans de l'« établissement » doivent être communiqués par le client. A défaut, établir un schéma d'implantation situant les bâtiments, les stockages extérieurs, les points d'eau (poteaux d'incendie), l'accès des services de secours et l'orientation. Demander alors la communication des plans et/ou photos pour la visite suivante.

Le plan d'implantation des bâtiments est présenté en annexe 1. Les plans détaillés n'étaient pas disponibles et seront communiqués à la prochaine visite.

Dispositions constructives

Spécifier le nombre de bâtiments et leur répartition par activités. Préciser la distance libre entre les bâtiments ainsi que la nature des façades. Indiquer le compartimentage et le désenfumage. Préciser les matériaux susceptibles de propager un incendie, telle l'isolation. Définir les aires extérieures à risque (ex : stockages, traitement des déchets ...).

Les dispositions constructives des différents bâtiments sont présentées en annexe 2.

Conditions de protection de l'établissement

Dispositions matérielles

Enumération et description des moyens de prévention et de protection. Constatation des périodicités de vérification des équipements et de leur maintenance.

Les bâtiments n'ont ni détection ni extinction automatique.

Pour les secours intérieurs, on compte une quarantaine d'extincteurs (CO₂, poudre B-C, eau pulvérisée) répartis dans l'établissement. Ces extincteurs n'ont pas la conformité à la règle R4. Les sapeurs pompiers disposent d'un poteau d'incendie normalisé sur la voie publique, à proximité de l'usine.

S'y ajoutent quatre robinets d'incendie armés de 40 mm (indiqués sur le plan en annexe 1) alimentés par le réseau d'eau de ville, pression statique variant entre 2 et 3 bars. Les installations et stockages ne présentent pas de protections ponctuelles.

Exploitation de l'établissement

Horaires de travail : « établissement » surveillé ou non 24h / 24h. Effectif minimal présent en dehors des heures d'ouverture, les jours fériés. Instruction du personnel formation / exercice, registre de sécurité : existe ou non, tenu à jour ou non. Rondes, contrôlées ou non. Relations avec les services de secours extérieurs. Tenue de l'établissement (propreté, encombrement, ...). Utilisation du permis de feu.

Le personnel est composé de 96 personnes, dont 78 affectées à la fabrication.

Le personnel administratif travaille du lundi au vendredi en une seule équipe (horaires variables couvrant les périodes de 7 h 30 à 18 h 30).

Le personnel de fabrication est réparti en deux équipes, sur les mêmes journées (05 h 30 à 21 h 30).

L'établissement est fermé au mois d'août, les gros travaux d'entretien étant réalisés durant cette période.

La responsabilité de la sécurité est assurée par le Directeur Technique. L'équipe de première intervention est constituée d'une vingtaine de personnes réparties dans les différents secteurs. L'équipe de deuxième intervention n'a pas été constituée. Quatre à cinq personnes sont formées une fois par an par le fournisseur en extincteurs.

Le nouveau centre de secours de la ville de Saumur ne possède pas de plan d'intervention du site de la société ZZZ. Il n'y a pas eu d'exercice d'intervention depuis 5 ans.

L'environnement social est calme. L'établissement n'est pas gardienné et n'est pas clos.

Analyse de vulnérabilité

Recensement des points névralgiques

Ce peut être : les supports d'informations, informatique ou non (logiciel, recueil, formules, etc.); les installations et les outils de fabrication ; les approvisionnements en matières premières ; les énergies ; les moyens d'essai et de contrôle ; les moyens de manutention ; les outils et locaux particuliers dont l'activité est fondamentale ; etc.

Préciser la classification de gravité utilisée (nota : cette classification est propre à chaque site considéré).

Les points névralgiques ci-après ont été définis en accord avec le responsable du site.

Le niveau de gravité⁴ de chaque point névralgique a été apprécié selon la classification suivante :

G = 0	Négligeable	Aucune conséquence normalement prévisible
G = 1	Faible	Conséquences internes
G = 2	Significatif	Conséquences externes
G = 3	Majeur	Vie de l'entreprise menacée
G = 4	Catastrophique	Vie de l'entreprise interrompue

Chaque point névralgique présenté ci-dessous a été défini par :

- une référence,
- sa dénomination,
- sa localisation,
- le pourcentage de contrôle du chiffre d'affaire,
- son temps d'arrêt probable (TAP) exprimé en jours,
- son niveau de gravité selon la classification ci-dessus.

Réf .	Points Névralgiques	Bâtiments ou zone	% de ctrl	TAP ⁵ (jours)	G	Commentaires
PN 1	Stock produits finis	9,12,13, A	100	60	2	Stock variable de 20 à 60 jours Stock réparti sur 4 zones
PN 2	Atelier fabrication acrylique (1)	12	14	240	2	Presses thermoformage, étuves maturation, stock feuilles acryliques (stock de 60 jours, 1 fournisseur)
PN 3	Atelier fabrication Gelcoat (1)	2,3	76	180	3	Laboratoire, étuves maturation, cabine pulvérisation, postes démoulage, moules en utilisation, (sauf moules en stock)

⁴ La gravité correspond aux dommages directs et à la perte d'exploitation

⁵ Temps d'Arrêt Probable

Réf .	Points Névralgiques	Bâtiment ou zone	% de ctrl	TAP ⁵ (jours)	G	Commentaires
PN 4	Moules	3,10	76	180 à 240	4	150 moules répartis sur 2 bâtiments Ces moules représentent une part très importante du patrimoine. Leur remplacement nécessiterait de longs mois de délai.
PN 5	Stock Gelcoat	10	76	5	1	Stock de 60 jours (10 tonnes) En chambre réfrigérée Un seul fournisseur importateur
PN 6	Stock résine polyester, styrène, MEC, fibre de verre	5, B	100	5	1	Stock résine de 60 jours (80 m3), 2 fournisseurs Stock styrène de 3 semaines (25 m3), 2 fournisseurs
PN 7	Chaufferie	4	100	30	2	Chaufferie commune pour chauffage des locaux et du process
PN 8	Alimentation électrique	14	100	2	1	Pas de groupe électrogène – Le délai de remplacement en cas de panne est très court
PN 9	Compresseurs air	1	100	< 1	1	Un seul compresseur

(1) Dans le cas d'un incendie, il est probable que celui-ci entraînera la destruction totale d'un bâtiment ou d'un ensemble de bâtiments contigus et des unités qui s'y trouvent.

Identification des points dangereux

Rechercher les phénomènes susceptibles d'engendrer un incendie et caractériser les vecteurs concourant à son développement, par exemple : les sources de chaleur existantes ou potentielles, l'électricité statique, les ambiances à risque, les potentiels calorifiques des contenus, les modes de stockage, etc.

Préciser la classification de fréquence utilisée (nota : la classification est propre à chaque site considéré).

La fréquence des points dangereux a été appréciée selon la classification suivante :

F = 0	Improbable	Jamais de point chaud
F = 1	Peu probable	Point chaud rare et maîtrisé
F = 2	Possible	(Point chaud rare et non maîtrisé) ou (Point chaud fréquent et maîtrisé)
F = 3	Probable	(Potentiel calorifique aggravant) ou (Point chaud possible et mal maîtrisé)
F = 4	Très probable	(Potentiel calorifique important) ou (Produit dangereux) ou (point chaud fréquent et mal maîtrisé)

Les points dangereux présentés ci-après sont de deux types :

- des points de danger récurrents,
- des points de danger localisés.

Points Dangereux	F	Bâtiment ou zone	Commentaires
Installations électriques	3	Tous lieux	Installations contrôlées annuellement
Fumeurs	4	Tous lieux	Pas d'interdiction de fumer
Travaux par point chaud	3	Tous lieux	Pas de permis de feu
Malveillance	3	Tous lieux	Site non clos, pas de gardiennage, pas de détection intrusion
Foudre	2	Tous lieux	Pas de protection foudre
Chaufferie gaz	2	4	Incident sur chaudière, fuite de gaz, chaufferie isolée
Compresseur d'air	2	1	Incident sur compresseur, matériel neuf
Atelier maintenance	4	1	Travaux par points chauds, bouteilles d'acétylène et d'oxygène, activité non séparée
Emballages cartons	3	9	Potentiel calorifique
Stock matières premières	3	12	Potentiel calorifique, produits toxiques, situé dans atelier de production
Stock de liquides inflammables	4	5,6,10,B	Risque fuite, vapeurs inflammables, électricité statique, potentiel calorifique, pas de rétention
Préparation des résines	4	1	Risque fuite, vapeurs inflammables, électricité statique, potentiel calorifique
Cabines pulvérisation	4	2,3	Vapeurs inflammables, électricité statique

Points Dangereux	F	Bâtiment ou zone	Commentaires
Poussières (découpage, perçage, polissage)	3	1,7,8	Explosion de poussière
Menuiserie	4	1	Explosion de poussière, incident sur machine, potentiel calorifique
Pistolets au propane (rétraction housses plastiques)	4	7,8	Flamme nue, inflammation du film plastique
Stock de produits finis	3	12,13	Potentiel calorifique

Détermination des points vulnérables

Examiner l'interférence possible entre les points névralgiques et les points dangereux. On s'efforcera de déterminer le(s) TAP et TAMS en collaboration avec le chef d'« établissement » ou son représentant pour rechercher les points vulnérables. Préciser la classification de risque utilisée (nota : la classification est propre à chaque site considéré).

Un point dangereux menace un point névralgique lorsqu'ils sont situés dans le même bâtiment ou dans des bâtiments contigus non séparés par un mur coupe-feu efficace. Le niveau de risque (déterminé en fonction du couple fréquence / gravité) a été défini d'après la matrice de risque suivante.

GRAVITE	4	1	2	3	4	4
	3	0	1	2	3	4
	2	0	0	2	2	3
	1	0	0	1	2	2
	0	0	0	0	0	1
		0	1	2	3	4
		FREQUENCE				

A chaque niveau a été associé un besoin d'action selon les modalités suivantes.

R = 0	Risque quasi nul	Ne nécessite pas d'action.
R = 1	Risque faible	Action conseillée.
R = 2	Risque moyen	Sa réalisation fragilise l'entreprise. Traitement à inclure dans les prochains travaux de rénovation ou d'aménagement
R = 3	Risque fort	Sa réalisation compromet les prévisions de l'entreprise. Nécessite un traitement dans un délai court, avec plan de survie.
R = 4	Risque catastrophique	Sa réalisation entraînerait la disparition de l'entreprise. Nécessite un traitement sans délai, avec plan de survie.

Le tableau ci-dessous synthétise les résultats et indique les temps d'arrêt maximum supportables (TAMS) définis conjointement avec le responsable du site. Un point vulnérable est confirmé (PVC) lorsque le temps d'arrêt prévisible est supérieur au temps d'arrêt maximum supportable. Dans le cas contraire, il s'agit d'un point sensible (PS).

Les points vulnérables confirmés sont classés en terme de priorité d'après :

- le niveau de risque, puis
- le niveau de gravité.

Points Névralgiques	Bât ou zone	% de ctrl	TAP (jours)	TAM S	Points Dangereux incidents	G	F _{max}	R	PV	PVC	PS
Stock de produits finis	12,1 3,A	25	60	22	Stock produits finis (bât 12,13,A)	2	4	3	Ou i	PVC 1	
Atelier fabrication acrylique	12	14	240	158	Cabines pulvérisation (bât 12) Stock matières premières (bât 12) Stock de produits finis (bât 12)	2	4	3	Ou i	PVC 2	
Atelier fabrication Gelcoat	2,3	76	180	27	Atelier maintenance (bât 1) Menuiserie (bât 1) Préparation des résines (bât 1) Cabines pulvérisation (bât 3) Pistolets propane	3	4	4	Ou i	PVC 3	
Moules	3,10	76	180 à 240	27	Atelier maintenance (bât 1) Menuiserie (bât 1) Préparation des résines (bât 1) Emballages cartons (bât 9) Cabines pulvérisation (bât 3) Compresseur air (bât 1)	4	4	4	Ou i	PVC 4	
Stock Gelcoat	10	76	5	27	Emballages cartons (bât 9)	1	4	2	Ou		Oui

Points Névralgiques	Bât ou zone	% de ctrl	TAP (jours)	TAM S	Points Dangereux incidents	G	F _{max}	R	PV	PVC	PS
					Stock liquides inflammables (bât 10)				i		
Stock résine polyester, styrène, MEC, fibre de verre	5, B	100	5	22	Stock liquides inflammables (bât 5, B)	1	4	2	Ou i		Oui
Chaufferie	4	100	30	22	Chaufferie gaz (bât 4)	2	2	2	Ou i	PVC 5	
Alimentation électrique	14	100	2	22		1	4	2	Ou i		Oui
Compresseurs air	1	100	< 1	22	Compresseur air (bât 1) Poussières (bât 1)	1	2	1	Ou i		Oui

Plan de traitement

Il consiste à définir les actions à mener pour réduire la vulnérabilité de l'« établissement ». Les actions seront classées selon leur nature (suppression, prévention, protection, précaution, ségrégation par partitions vulnérables, ségrégation par duplication des ressources vulnérables). Il est nécessaire de caractériser l'urgence des actions selon le niveau de vulnérabilité.

- a) Point vulnérable confirmé (TAP > TAMS) : Mesures à prendre à bref délai, indispensables pour ne pas mettre en péril la vie de l'« établissement ».***
- b) Point sensible (TAP < TAMS) : Mesures à prendre dans un délai raisonnable pour améliorer le niveau de sécurité.***

Le plan d'intervention a été défini en fonction du résultat de l'analyse des risques, et en considérant les objectifs de l'entreprise pour les deux années suivantes, rappelés ci-dessous :

- réimplanter les ateliers de fabrication afin d'augmenter la productivité ;
- développer l'activité des baignoires de bas de gamme ;
- mettre en place une gestion informatique.

Les actions ont été classées en deux grandes familles : éléments humains (actions de prévention) et éléments physiques (actions de protection). Elles ont également été hiérarchisées en fonction de leur nature et du niveau de vulnérabilité :

- (a) Mesures de prévention : elles sont prioritaires car elles nécessitent en général peu d'investissements et ont un impact direct sur la classification des points dangereux – Priorité 1,
- (b) Mesures de protection relatives aux points vulnérables confirmés (TAP > TAMS) – Priorité 2,
- (c) Mesures de protection relatives aux points sensibles (TAP < TAMS) – Priorité 3

Les délais de réalisation des recommandations formulées ainsi que leurs conditions de mise en œuvre sont à définir conjointement avec l'assureur.

PRIORITE 1 : MESURES DE PREVENTION

➤ Formation du personnel

30 % du personnel devrait être formé à la manipulation des extincteurs mobiles à raison d'une formation chaque trois années.

➤ Inspections mensuelles de sécurité

Une inspection complète du site devrait être réalisée sur une base mensuelle, en utilisant une « check-list ». Les non conformités constatées devront être portées à la connaissance du responsable de l'établissement pour qu'il y soit remédié le plus rapidement possible.

➤ Permis de feu

Toute intervention d'une entreprise extérieure faisant appel à des travaux par points chauds devra être précédée de l'établissement d'un permis de feu (du type formulaire CNPP).

La durée du permis de feu sera limitée à une seule journée.

Chaque travail par point chaud fera l'objet d'une ronde de deux heures après la fermeture du chantier.

PRIORITE 2 : PROTECTION DES POINTS VULNERABLES CONFIRMES

➤ Mise en place d'une protection par sprinkleur

L'ensemble des bâtiments du site devrait être équipé d'une protection sprinkleur réalisée en référence à la règle APSAD R1, y compris la source d'eau adaptée.

➤ Complément Robinets Incendie Armés

L'installation du RIA devrait être étendue aux bâtiments 2, 3 et 10, et réalisée en conformité avec la règle APSAD R5.

Un contrat de vérification annuelle devra être confié à une entreprise certifiée APSAD avec fourniture du document Q5.

➤ Aspiration des vapeurs inflammables

Un dispositif fixe d'aspiration des vapeurs inflammables devrait être installé dans l'atelier de fabrication de Gelcoat. Le(s) ventilateur(s) d'aspiration devrai(en)t être de type ADF si le flux extrait est susceptible d'être en contact avec le(s) moteur(s).

PRIORITE 3 : PROTECTION DES POINTS SENSIBLES

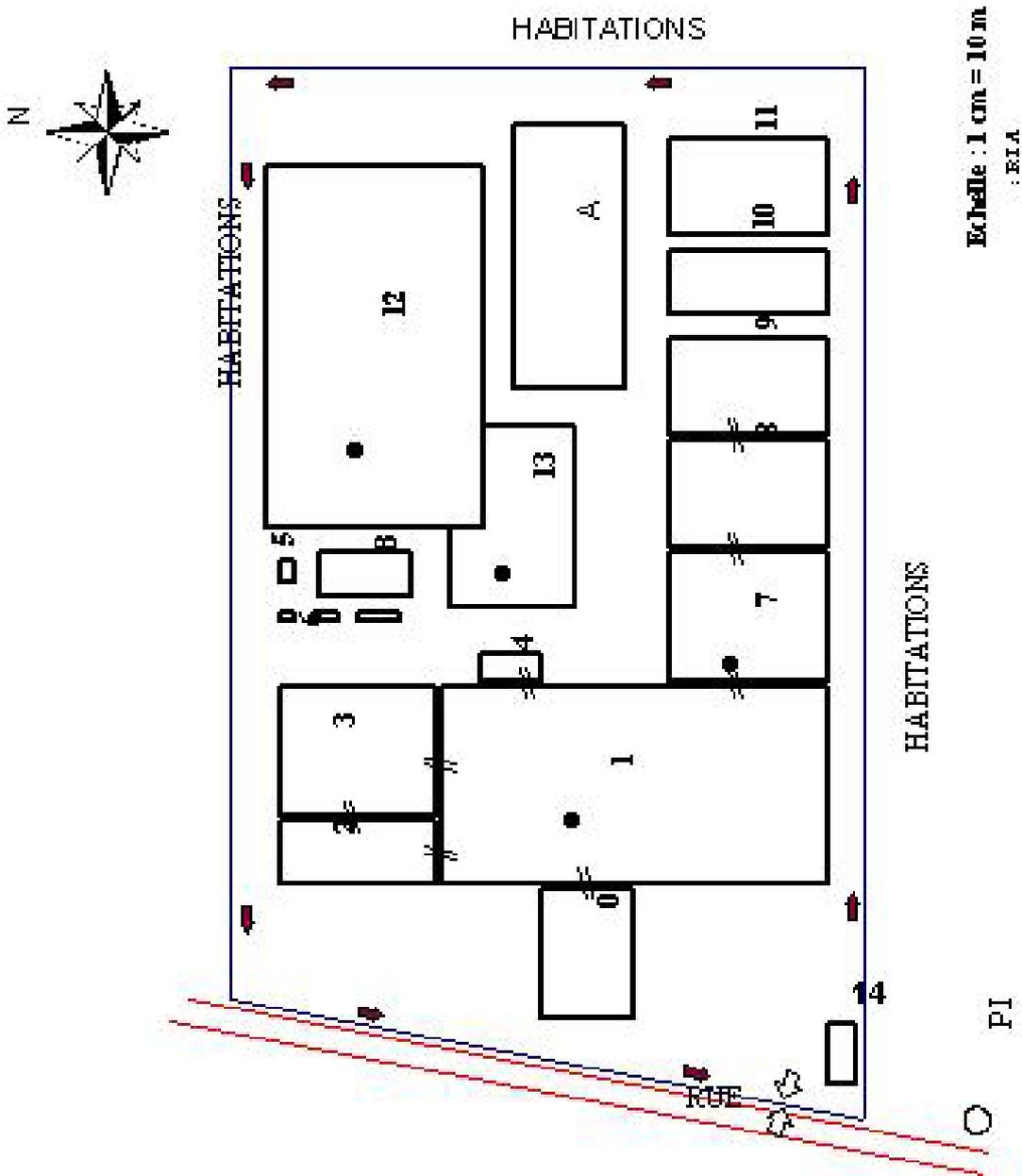
➤ Contrôle de température du stock de Gelcoat

Une sonde de température avec enregistreur continu et alarme de température haute reportée au poste de garde devrait être implantée au local de stockage de Gelcoat (bâtiment 10).

➤ Détection incendie local électrique

Une détection incendie de type détection ponctuelle de fumées devrait être installée dans les deux salles électriques (bâtiment 14). L'alarme sera reportée au poste de garde.

Annexe 1 : Plan d'implantation des bâtiments



Annexe 2 : Description par bâtiment

Bâtiment 0

Réception, bureaux	
Principaux matériels	Matériel de réception et de bureau
Commentaires sur le procédé	Néant
Construction isolée (> 10 m)	Non
Proximité (< 10 m) avec d'autres bâtiments	Non
Contigu avec communication	Bâtiment 1 avec ouverture
Construction	
Surface développée hors œuvre	300 m ²
Nombre de niveaux	Simple rez-de-chaussée
Ossature verticale	Béton
Charpente de toiture	Acier protégé
Murs extérieurs	Parpaings enduits et baies vitrées
Planchers	Sans objet
Couverture	Terrasse béton avec étanchéité
Aménagements et revêtements intérieurs	Néant
Chauffage	Convecteurs électriques
Installation électrique	Vérification annuelle par YYY
Moyens de prévention ou protection	
Moyens de premier secours	Extincteurs mobiles
Installation automatique d'extinction	Néant
Détection automatique d'incendie reliée à un centre de surveillance	Néant
Divers	
Stockage	Néant
Ancienneté du bâtiment	1992
Ordre et propreté	Balayage quotidien Absence d'interdiction de fumer

Bâtiment 1

Ateliers : fabrication des moules, entretien mécanique, menuiserie, préparation des résines

Principaux matériels	Cabine de peinture, postes de soudure et machines outils, malaxeur pour acétone, compresseur rotatif de 50 kW pour air comprimé
Commentaires sur le procédé	-
Construction isolée (> 10 m)	Non
Proximité (< 10 m) avec d'autres bâtiments	Non
Contigu avec communication	Bâtiments 0, 2, 3 et 7 par ouverture, 4 par porte métallique
Construction	
Surface développée hors œuvre	1.800 m ²
Nombre de niveaux	1
Ossature verticale	Béton
Charpente de toiture	Charpente métallique
Murs extérieurs	Parpaings non enduits, bandes éclairantes en polyester (30% de la surface)
Planchers	Sans objet
Couverture	Amiante ciment et bandes éclairantes en polyester (20% de la surface)
Aménagements et revêtements intérieurs	Néant
Chauffage	Aérothermes à gaz
Installation électrique	Vérification annuelle par YYY
Moyens de prévention ou protection	
Moyens de premier secours	RIA, extincteurs mobiles
Installation d'extinction automatique	Néant
Détection automatique d'incendie reliée à un centre de surveillance	Néant
Divers	
Stockage	-
Ancienneté du bâtiment	1982
Ordre et propreté	Balayage quotidien Absence d'interdiction de fumer

Bâtiment 2

Atelier de fabrication des baignoires en Gelcoat – Laboratoire de contrôle	
Principaux matériels	Cabine de pulvérisation de la résine et de la fibre de verre, étuves de durcissement, postes de démoulage
Commentaires sur le procédé	-
Construction isolée (> 10 m)	Non
Proximité (< 10 m) avec d'autres bâtiments	Non
Contigu avec communication	Bâtiments 1 et 3 par ouverture
Construction	
Surface développée hors œuvre	250 m ²
Nombre de niveaux	2 (laboratoire de contrôle à l'étage)
Ossature verticale	Béton
Charpente de toiture	Charpente métallique
Murs extérieurs	Parpaings non enduits, bandes éclairantes en polyester (30% de la surface)
Planchers	Maçonnerie sur solive béton ; communications non protégées
Couverture	Amiante ciment et bandes éclairantes en polyester (20% de la surface)
Aménagements et revêtements intérieurs	Néant
Chauffage	Aérothermes à gaz
Installation électrique	Vérification annuelle par YYY
Moyens de prévention ou protection	
Moyens de premier secours	Extincteurs mobiles
Installation d'extinction automatique	Néant
Détection automatique d'incendie reliée à un centre de surveillance	Néant
Divers	
Stockage	-
Ancienneté du bâtiment	1982
Ordre et propreté	Balayage quotidien Absence d'interdiction de fumer

Bâtiment 3

Atelier de fabrication des baignoires en Gelcoat – Stockage moules	
Principaux matériels	Cabine de pulvérisation de la résine et de la fibre de verre, étuves de durcissement, postes de démoulage
Commentaires sur le procédé	-
Construction isolée (> 10 m)	Non
Proximité (< 10 m) avec d'autres bâtiments	Bâtiments 6 et 4
Contigu avec communication	Bâtiments 1 et 2 par ouverture
Construction	
Surface développée hors œuvre	500 m ²
Nombre de niveaux	2
Ossature verticale	Béton
Charpente de toiture	Charpente métallique
Murs extérieurs	Parpaings non enduits, bandes éclairantes en polyester (30% de la surface)
Planchers	Maçonnerie sur solive béton ; communications non protégées
Couverture	Amiante ciment et bandes éclairantes en polyester (20% de la surface)
Aménagements et revêtements intérieurs	Néant
Chauffage	Aérothermes à gaz
Installation électrique	Vérification annuelle par YYY
Moyens de prévention ou protection	
Moyens de premier secours	Extincteurs mobiles
Installation d'extinction automatique	Néant
Détection automatique d'incendie reliée à un centre de surveillance	Néant
Divers	
Stockage	Moules au premier étage
Ancienneté du bâtiment	1982
Ordre et propreté	Balayage quotidien Absence d'interdiction de fumer

Bâtiment 4

Chaufferie	
Principaux matériels	Chaudière eau chaude 100°C de 3.000 Th/h
Commentaires sur le procédé	
Construction isolée (> 10 m)	Non
Proximité (< 10 m) avec d'autres bâtiments	Bâtiments 3 et 13
Contigu avec communication	Bâtiment 1 par porte métallique
Construction	
Surface développée hors œuvre	55 m ²
Nombre de niveaux	1
Ossature verticale	Béton
Charpente de toiture	Charpente métallique
Murs extérieurs	Parpaings non enduits, bandes éclairantes en polyester (30% de la surface)
Planchers	Sans objet
Couverture	Amiante ciment et bandes éclairantes en polyester (20% de la surface)
Aménagements et revêtements intérieurs	Néant
Chauffage	Local chaufferie
Installation électrique	Vérification annuelle par YYY
Moyens de prévention ou protection	
Moyens de premier secours	Extincteurs mobiles
Installation d'extinction automatique	Néant
Détection automatique d'incendie reliée à un centre de surveillance	Néant
Divers	
Stockage	-
Ancienneté du bâtiment	1982
Ordre et propreté	Balayage quotidien Absence d'interdiction de fumer

Zone 5

Stockage de liquides inflammables (acétone, MEC)	
Principaux matériels	85 m ³ d' acétone et de MEC en fûts de 200 et 50 litres
Commentaires sur le procédé	Néant
Construction isolée (> 10 m)	Non
Proximité (< 10 m) avec d'autres bâtiments	Bâtiment 12, zone 6, stockage de styrène
Contigu avec communication	Sans objet
Construction	
Surface développée hors œuvre	Sans objet
Nombre de niveaux	Sans objet
Ossature verticale	Sans objet
Charpente de toiture	Sans objet
Murs extérieurs	Sans objet
Planchers	Sans objet
Couverture	Sans objet
Aménagements et revêtements intérieurs	Sans objet
Chauffage	Sans objet
Installation électrique	Sans objet
Moyens de prévention ou protection	
Moyens de premier secours	Néant
Installation d'extinction automatique	Néant
Détection automatique d'incendie reliée à un centre de surveillance	Néant
Divers	
Stockage	Sans objet
Ancienneté du bâtiment	Sans objet
Ordre et propreté	Néant

Zone 6

Stockage de fuel domestique	
Principaux matériels	Cuve métallique aérienne de 9 m ³
Commentaires sur le procédé	Sans objet
Construction isolée (> 10 m)	Non
Proximité (< 10 m) avec d'autres bâtiments	Bâtiments 3, zone 5, et stockage de styrène
Contigu avec communication	Sans objet
Construction	
Surface développée hors œuvre	Sans objet
Nombre de niveaux	Sans objet
Ossature verticale	Sans objet
Charpente de toiture	Sans objet
Murs extérieurs	Sans objet
Planchers	Sans objet
Couverture	Sans objet
Aménagements et revêtements intérieurs	Sans objet
Chauffage	Sans objet
Installation électrique	Sans objet
Moyens de prévention ou protection	
Moyens de premier secours	Néant
Installation automatique d'extinction	Néant
Détection automatique d'incendie reliée à un centre de surveillance	Néant
Divers	
Stockage	Sans objet
Ancienneté du bâtiment	Sans objet
Ordre et propreté	Néant

Bâtiment 7

Atelier de finition des baignoires en Gelcoat

Principaux matériels	
Commentaires sur le procédé	Postes de découpe, perçage et polissage, conditionnement sous housses plastiques thermorétractées par pistolet au gaz propane
Construction isolée (> 10 m)	Non
Proximité (< 10 m) avec d'autres bâtiments	Non
Contigu avec communication	Bâtiments 1 et 2 par ouvertures
Construction	
Surface développée hors œuvre	50 m ²
Nombre de niveaux	1
Ossature verticale	Béton
Charpente de toiture	Charpente métallique
Murs extérieurs	Parpaings non enduits, bandes éclairantes en polyester (30% de la surface)
Planchers	Sans objet
Couverture	Amiante ciment et bandes éclairantes en polyester (20% de la surface)
Aménagements et revêtements intérieurs	Néant
Chauffage	Aérothermes à gaz
Installation électrique	Vérification annuelle par YYY
Moyens de prévention ou protection	
Moyens de premier secours	RIA, extincteurs mobiles
Installation d'extinction automatique	Néant
Détection automatique d'incendie reliée à un centre de surveillance	Néant
Divers	
Stockage	
Ancienneté du bâtiment	1982
Ordre et propreté	Balayage quotidien Absence d'interdiction de fumer

Bâtiment 8

Atelier de finition des baignoires en Gelcoat	
Principaux matériels	
Commentaires sur le procédé	Postes de découpe, perçage et polissage, conditionnement sous housses plastiques thermorétractées par pistolet au gaz propane
Construction isolée (> 10 m)	Non
Proximité (< 10 m) avec d'autres bâtiments	Non
Contigu avec communication	Bâtiments 7 et 9 par ouvertures
Construction	
Surface développée hors œuvre	437 m ²
Nombre de niveaux	1
Ossature verticale	Béton
Charpente de toiture	Charpente métallique
Murs extérieurs	Parpaings non enduits, bandes éclairantes en polyester (30% de la surface)
Planchers	Sans objet
Couverture	Amiante ciment et bandes éclairantes en polyester (20% de la surface)
Aménagements et revêtements intérieurs	Néant
Chauffage	Aérothermes à gaz
Installation électrique	Vérification annuelle par YYY
Moyens de prévention ou protection	
Moyens de premier secours	Extincteurs mobiles
Installation d'extinction automatique	Néant
Détection automatique d'incendie reliée à un centre de surveillance	Néant
Divers	
Stockage	-
Ancienneté du bâtiment	1982
Ordre et propreté	Balayage quotidien Absence d'interdiction de fumer

Bâtiment 9

Stockage de carton et baignoires en Gelcoat

Principaux matériels	-
Commentaires sur le procédé	-
Construction isolée (> 10 m)	Non
Proximité (< 10 m) avec d'autres bâtiments	Bâtiment 10 et zone de stockage A
Contigu avec communication	Bâtiment 8

Construction	
Surface développée hors œuvre	375 m ²
Nombre de niveaux	2
Ossature verticale	Béton
Charpente de toiture	Charpente métallique
Murs extérieurs	Parpaings non enduits, bandes éclairantes en polyester (30% de la surface)
Planchers	Maçonnerie sur solive béton ; communications non protégées
Couverture	Amiante ciment et bandes éclairantes en polyester (20% de la surface)
Aménagements et revêtements intérieurs	Néant

Chauffage	Néant
------------------	-------

Installation électrique	Vérification annuelle par YYY
--------------------------------	-------------------------------

Moyens de prévention ou protection	
Moyens de premier secours	Extincteurs mobiles
Installation d'extinction automatique	Néant
Détection automatique d'incendie reliée à un centre de surveillance	Néant

Divers	
Stockage	Cartons à plat et baignoires en Gelcoat
Ancienneté du bâtiment	1982
Ordre et propreté	Balayage quotidien Absence d'interdiction de fumer

Bâtiment 10

Stockage Gelcoat et Moules	
Principaux matériels	
Commentaires sur le procédé	10 tonnes de Gelcoat en fûts de 200 litres dans une chambre réfrigérée
Construction isolée (> 10 m)	Non
Proximité (< 10 m) avec d'autres bâtiments	Bâtiments 9 et 11, et zone de stockage A
Contigu avec communication	Non
Construction	
Surface développée hors œuvre	250 m ²
Nombre de niveaux	1
Ossature verticale	Béton
Charpente de toiture	Charpente métallique
Murs extérieurs	Parpaings non enduits, bandes éclairantes en polyester (30% de la surface)
Planchers	Sans objet
Couverture	Amiante ciment et bandes éclairantes en polyester (20% de la surface)
Aménagements et revêtements intérieurs	Néant
Chauffage	Néant
Installation électrique	Vérification annuelle par YYY
Moyens de prévention ou protection	
Moyens de premier secours	Extincteurs mobiles
Installation d'extinction automatique	Néant
Détection automatique d'incendie reliée à un centre de surveillance	Néant
Divers	
Stockage	Chambre réfrigérée de 20 m ² , isolée en mousse de polystyrène
Ancienneté du bâtiment	1982
Ordre et propreté	Balayage quotidien Absence d'interdiction de fumer

Bâtiment 11

Vestiaires, réfectoire	
Principaux matériels	
Commentaires sur le procédé	
Construction isolée (> 10 m)	Non
Proximité (< 10 m) avec d'autres bâtiments	Bâtiment 10 et zone de stockage A
Contigu avec communication	Non
Construction	
Surface développée hors œuvre	375 m ²
Nombre de niveaux	1
Ossature verticale	Béton
Charpente de toiture	Charpente métallique
Murs extérieurs	Parpaings non enduits, bandes éclairantes en polyester (30% de la surface)
Planchers	Sans objet
Couverture	Amiante ciment et bandes éclairantes en polyester (20% de la surface)
Aménagements et revêtements intérieurs	Néant
Chauffage	Néant
Installation électrique	Vérification annuelle par YYY
Moyens de prévention ou protection	
Moyens de premier secours	Extincteurs mobiles
Installation d'extinction automatique	Néant
Détection automatique d'incendie reliée à un centre de surveillance	Néant
Divers	
Stockage	
Ancienneté du bâtiment	1982
Ordre et propreté	Balayage quotidien Absence d'interdiction de fumer

Bâtiment 12

Ateliers : fabrication et finition de receveurs de douche et d'abattants de WC, fabrication des baignoires acrylique

Principaux matériels	
Commentaires sur le procédé	Fabrication des baignoires acrylique par thermoformage
Construction isolée (> 10 m)	Non
Proximité (< 10 m) avec d'autres bâtiments	Bâtiments 5 et 13, zones de stockage A et B
Contigu avec communication	Non
Construction	
Surface développée hors œuvre	1.680 m ²
Nombre de niveaux	1
Ossature verticale	Béton
Charpente de toiture	Charpente métallique
Murs extérieurs	Parpaings non enduits, bandes éclairantes en polyester (10% de la surface)
Planchers	Sans objet
Couverture	Amiante ciment et bandes éclairantes en polyester (10% de la surface)
Aménagements et revêtements intérieurs	Néant
Chauffage	Aérothermes à gaz
Installation électrique	Vérification annuelle par YYY
Moyens de prévention ou protection	
Moyens de premier secours	RIA, extincteurs mobiles
Installation d'extinction automatique	Néant
Détection automatique d'incendie reliée à un centre de surveillance	Néant
Divers	
Stockage	Feuilles d'acrylique en rouleaux, receveurs de douche, abattants de WC
Ancienneté du bâtiment	1992
Ordre et propreté	Balayage quotidien Absence d'interdiction de fumer

Bâtiment 13

Magasin – Produits finis	
Principaux matériels	
Commentaires sur le procédé	
Construction isolée (> 10 m)	Non
Proximité (< 10 m) avec d'autres bâtiments	Bâtiments 4 et 12, zones de stockage A et B
Contigu avec communication	Non
Construction	
Surface développée hors œuvre	525 m ²
Nombre de niveaux	2
Ossature verticale	Béton
Charpente de toiture	Charpente métallique
Murs extérieurs	Parpaings non enduits, bandes éclairantes en polyester (10% de la surface)
Planchers	Bois sur solive bois
Couverture	Amiante ciment et bandes éclairantes en polyester (10% de la surface)
Aménagements et revêtements intérieurs	Néant
Chauffage	Néant
Installation électrique	Vérification annuelle par YYY
Moyens de prévention ou protection	
Moyens de premier secours	RIA, extincteurs mobiles
Installation d'extinction automatique	Néant
Détection automatique d'incendie reliée à un centre de surveillance	Néant
Divers	
Stockage	Baignoires en Gelcoat
Ancienneté du bâtiment	1992
Ordre et propreté	Balayage quotidien Absence d'interdiction de fumer

Bâtiment 14

Poste électrique	
Principaux matériels	Protections générales, comptage, transformation en basse tension, distribution, poste de transformation 20 kV/380 kV, diélectrique au PCB
Commentaires sur le procédé	-
Construction isolée (> 10 m)	Oui
Proximité (< 10 m) avec d'autres bâtiments	Non
Contigu avec communication	Non
Construction	
Surface développée hors œuvre	55 m ²
Nombre de niveaux	1
Ossature verticale	Béton
Charpente de toiture	Béton
Murs extérieurs	Béton
Planchers	Sans objet
Couverture	Terrasse béton
Aménagements et revêtements intérieurs	Néant
Chauffage	Néant
Installation électrique	Vérification annuelle par YYY
Moyens de prévention ou protection	
Moyens de premier secours	Extincteurs mobiles
Installation d'extinction automatique	Néant
Détection automatique d'incendie reliée à un centre de surveillance	Néant
Divers	
Stockage	-
Ancienneté du bâtiment	1995
Ordre et propreté	Balayage quotidien Absence d'interdiction de fumer

ANNEXE 2

*(Confirmation de visite et demande de disponibilité d'informations
à adresser au moins un mois avant la date de visite)*

Objet : Visite pour l'Abonnement Prévention Conseil Incendie

[Lieu et date]

Madame, Monsieur,

Nous vous confirmons la venue de **M. Xxxxx** le **xx xxxxx xxxx** à **xx heures** dans le cadre de la prestation Abonnement Prévention Conseil Incendie.

Afin de nous permettre de réaliser notre mission, nous vous prions de trouver ci-joint la liste des informations que nous vous remercions de nous adresser au moins une semaine avant la date de visite.

Nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que ces éléments nous sont nécessaires pour réaliser une prestation en accord avec les attentes de l'assurance et la méthode d'analyse de vulnérabilité telle décrite ci-jointe.

*(Préciser l'organisation de la visite)
(interlocuteurs, durée, modalités, etc.)*

Restant à votre disposition pour toute information complémentaire sur les documents joints, nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

[Nom et signature]

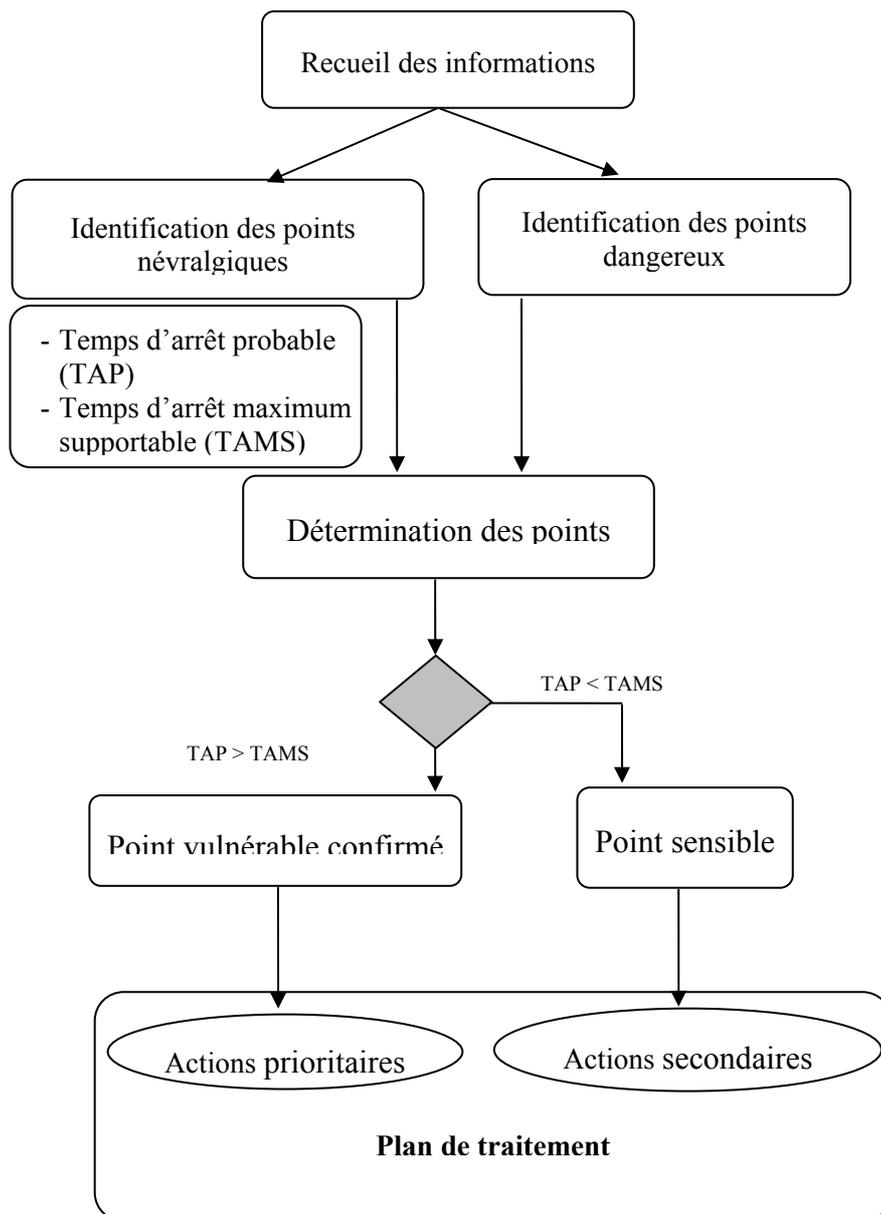
Pièces jointes :

- Approche méthodologique d'analyse de la vulnérabilité
- Informations et documents nécessaires à la prestation APCI

ANNEXE 3

APPROCHE METHODOLOGIQUE D'ANALYSE DE LA VULNERABILITE

L'approche méthodologique de l'analyse de vulnérabilité utilisée dans le cadre de l'Abonnement Prévention & Conseil Incendie peut être résumée par le schéma suivant :



Ces différentes étapes sont détaillées ci-dessous.

➤ **Recueil des informations**

Cette première phase repose sur une approche globale de l'entreprise permettant de recueillir l'ensemble des informations nécessaires à l'analyse de la vulnérabilité. Ces informations portent principalement sur l'étude des flux de production et d'information, l'étude de l'organisation humaine, l'étude de l'environnement technique et des utilités. Cette phase doit faire intervenir des représentants de l'entreprise, notamment pour déterminer les éléments financiers (chiffre d'affaire par lignes ou équipement de production, etc.), commerciaux (répartition de la clientèle, sensibilité du marché, concurrence, etc.), et identifier les points forts et les points faibles dans ces différents domaines.

Cette première phase est essentielle pour la bonne conduite des phases d'identification des points dangereux et de points névralgiques.

➤ **Identification des points dangereux (PD)**

L'analyse des points dangereux consiste à rechercher les phénomènes susceptibles d'engendrer un incendie et de caractériser les vecteurs concourant à son développement. Ceux-ci peuvent être classés selon leur nature intrinsèque :

- risques inhérents au procédé et aux utilités,
- risques divers internes (fumeurs, travaux par points chauds, etc.),
- risques divers externes (malveillance, voisinage, etc.).

Les points dangereux sont hiérarchisés entre eux par leur classement en terme de fréquence. Un exemple de classification est présenté ci-dessous.

F = 0	Improbable	Jamais de point chaud
F = 1	Peu probable	Point chaud rare et maîtrisé
F = 2	Possible	(Point chaud rare et non maîtrisé) ou (Point chaud fréquent et maîtrisé)
F = 3	Probable	(Potentiel calorifique aggravant) ou (Point chaud possible et mal maîtrisé)
F = 4	Très probable	(Potentiel calorifique important) ou (Produit dangereux) ou (point chaud fréquent et mal maîtrisé)

➤ **Identification des points névralgiques (PN)**

L'analyse des points névralgiques vise à identifier et hiérarchiser les équipements et activités selon leur impact sur l'activité globale de l'entreprise du fait de leur disparition ou de leur indisponibilité. Un exemple de classification d'impact en terme de conséquences est présenté ci-dessous.

G = 0	Négligeable	Aucune conséquence normalement prévisible
G = 1	Faible	Conséquences internes
G = 2	Significatif	Conséquences externes
G = 3	Majeur	Vie de l'entreprise menacée
G = 4	Catastrophique	Vie de l'entreprise interrompue

Pour chaque point névralgique identifié, il est procédé à une double évaluation :

- le **temps d'arrêt probable (TAP)** : cette durée est évaluée en fonction des capacités de redondance d'une chaîne de process, ou de la disponibilité d'éléments de la fonction,
- le **temps d'arrêt maximum supportable (TAMS)** : ce temps correspond à la durée maximale que peut supporter l'entreprise en cas d'arrêt sur la chaîne considérée.

➤ **Identification et hiérarchisation des points vulnérables (PV)**

Un point vulnérable correspond au lieu de rencontre d'un point névralgique et d'un point dangereux.

Lorsque le temps d'arrêt probable (TAP) est supérieur au temps d'arrêt maximum supportable (TAMS), le point vulnérable devient un point vulnérable **confirmé**. Dans le cas contraire (TAP < TAMS), il reste un point **sensible**.

Le niveau de risque d'un point vulnérable est déterminé fonction du niveau de probabilité du ou des points dangereux et du niveau de conséquences du ou des points névralgiques. Il est déterminé selon une matrice de criticité, dont un exemple est présenté ci-dessous.

G R A V I T E	4	1	2	3	4	4	
	3	0	1	2	3	4	
	2	0	0	2	2	3	
	1	0	0	1	2	2	
	0	0	0	0	0	1	
		0	1	2	3	4	
		F R E Q U E N C E					

Pour chaque point vulnérable confirmé, un besoin d'action est exprimé selon le niveau de risque associé. Un exemple de modalités d'actions selon le niveau de risque est présenté ci-dessous.

R = 0	Risque quasi nul	Ne nécessite pas d'action.
R = 1	Risque faible	Action conseillée.
R = 2	Risque moyen	Sa réalisation fragilise l'entreprise. Traitement à inclure dans les prochains travaux de rénovation ou d'aménagement
R = 3	Risque fort	Sa réalisation compromet les prévisions de l'entreprise. Nécessite un traitement dans un délai court, avec plan de survie.
R = 4	Risque catastrophique	Sa réalisation entraînerait la disparition de l'entreprise. Nécessite un traitement sans délai, avec plan de survie.

Les points sensibles font également l'objet d'une hiérarchisation en terme de risque selon une classification identique.

➤ **Proposition d'un plan de traitement**

L'analyse de vulnérabilité telle que décrite ci-dessus conduit à l'élaboration d'un plan de traitement qui définit :

- les **mesures à mettre en œuvre**,
- les **priorités de mise en œuvre** de ces mesures selon leur niveau de risque (hiérarchisation).

Les délais de réalisation des recommandations ainsi que les conditions de leur mise en œuvre seront définis d'un commun accord entre l'exploitant et son assureur.

ANNEXE 4

**INFORMATIONS ET DOCUMENTS
NECESSAIRES A LA PRESTATION APCI**

1] INFORMATIONS GENERALES (à fournir au moins une semaine avant)

- (a) **Plan de masse** du site (2 exemplaires en format A3 ou A4), avec affectation des bâtiments et des locaux ; type de voisinage (industriel...)
- (b) **Par bâtiment** : année de construction, superficie, hauteur, nombre de niveaux, moyen de chauffage, matériaux de construction.
- (c) **Effectifs**, horaires de travail, de gardiennage, vacances, activités saisonnières.
- (d) Description sommaire des **activités** (schéma de process / des flux..).
- (e) **Utilités** :
 - Electricité : transformateurs, distribution, installations de secours, vérifications,...
 - Chauffage des locaux et des équipements : chaudières (puissance, combustibles & stockage,...), fluides caloporteurs, exploitant, appareils isolés,...
 - Ventilation, climatisation, chambres froides,...
 - Compresseurs : air, froid,...
 - Autres fluides,
 - Engins de manutention et de levage, postes de charge de batteries,...
- (f) Techniques d'information et de communication
 - Installations de télécommunication, autocommutateur, lignes directes,...
 - Installations informatiques, sauvegardes,...
- (g) Liste et quantité de **liquides inflammables et produits dangereux** (par grandes familles), avec noms, nature des risques, lieux et modes de stockage.
- (h) Classement **Installations Classées pour la Protection de l'Environnement** de l'établissement et liste des rubriques concernées.
- (i) Historique des **sinistres** : nature, date, mesures compensatoires mises en œuvre...

2] INFORMATIONS ECONOMIQUES ET ORGANISATIONNELLES (à fournir au moins une semaine avant)

- (a) **Chiffre d'affaires** avec répartition par grandes familles d'activités.
- (b) **Pourcentage de contrôle du chiffre d'affaires par ligne de production et par bâtiment.**
- (c) **Interdépendances** avec d'autres sites (du Groupe, hors Groupe) pour les grandes familles d'activités, en amont et en aval ; possibilités de dépannage (internes au groupe, sous-traitance); carence éventuelle de clients ou de fournisseurs.
- (d) **Délais de remise en activité et perte en chiffre d'affaires pour les différentes étapes des processus de fabrication et/ou de production**
- (e) **Délais de remise en activité et perte en chiffre d'affaires pour les principales utilités (électricité, air comprimé, gaz, etc.)**

3] PROTECTION - PREVENTION (à fournir au moins une semaine avant)

- (a) Equipements :
 - Installations d'extinction automatique à eau (**sprinkleurs**, déluge) ou à mousse.
 - **Sources d'eau** (réseau public ou privé, réserves, forages, cours d'eau) : volume, débit, pression ; poteaux incendie.
 - Installations de **détection d'incendie**.
 - Installations de **détection d'intrusion**.
 - Autres installations **d'extinction automatique** : substituts, CO2, poudre,...
 - Autres installations de détection : gaz, inondation,...
- (b) Matériels de **premier secours** : extincteurs, robinets d'incendie armés (RIA),...
- (c) **Sapeurs-pompiers** : plan d'intervention, visites du site, exercices communs, distance du centre de secours principal,...
- (d) **Organisation interne de la sécurité** : Chargé de Sécurité, Equipiers de première et seconde intervention, formation, recyclage, interdictions de fumer sur le site, procédure de permis de feu, consignes de sécurité, moyens d'alarme et d'alerte, exercices d'évacuation,...
- (e) **Désenfumage** : nombre d'appareils, localisation, type de commande,...
- (f) **Surveillance & gardiennage**.

4] MISE A DISPOSITION DE DOCUMENTS (pour consultation lors de la visite) :

- (a) Certificats et PV de réception, rapports de vérification électrique et déclaration Q18, rapports de vérification des installations de protection incendie (certificats N1 et derniers Q1 pour le sprinkleur, rapport d'abonnement en prévention - conseil,...).
- (b) Registre sécurité, consignes de sécurité, plan d'intervention.
- (c) Arrêté Préfectoral, études d'impact et de dangers, plan d'urgence, plan d'opération interne (POI),...
- (d) Plan de sécurisation : sauvegarde, sauvetage, survie.